



Imitation de signature lors de la contraction d'un prêt

Par **shiva**, le **08/02/2008** à **09:31**

Bonjour,

Je suis séparée légalement de corps et de bien devans le J.A.F de Carpentras et ce depuis le 31 mars 2004 et suis actuellement en instance de divorce.

En date du 11 septembre 2008, mon "mari" a contracté un prêt auprès de l'organisme crédi-par afin de financer l'achat d'un véhicule. Etant en très bon termes avec ce monsieur et le voyant régulièrement lors de l'exercice de son droit de visite sur notre fille, je ne me suis pas méfiée lorsqu'il m'a demandé un chèque qui ne serai pas encaissable (il ne possède qu'une carte bleue), pour réserver un véhicule d'occasion, le sien étant très endommagé. J'ai d'ailleurs noté "ne pas encaisser" à l'arrière du dit chèque.

Il a pris possession du véhicule en question et à insisté pour que je le prenne ceci afin d'apporter toute sécurité à notre enfant, le véhicule que je possédais étant très agé. J'ai tout d'abord refusé mais au vu de ses arguments et de son apparente sincérité j'ai finalement accepté. Un bémol cependant qui aurai du me mettre sur mes gardes, il a insité pour que je fasse immédiatement le changement de carte gris et que je mette celle ci à mon nom de jeune fille, (le garage où il avait acheté le véhicule avait fait faire la carte grise au sien). Chose que j'ai faite en préfecture d'Arles. En décembre et ce suite à mon refus de reprendre la vie commune il à menacé de me le faire payer selon ses dires... Depuis il n'exerce plus son droit de visite et est reparti sur dunkerque vivre chez ses parents. Le problème c'est qu'il ne paye plus les traites de la voiture et ayant reçu la visite d'une personne mandatée par l'organisme de crédit, à mon domicile pour recouvrement avant saisi du véhicule, j'ai pris les papiers de la voiture qui se trouvaient ds la boite à gant. A l'intérieur se trouvait l'offre préalable de crédit et j'ai constaté avec stupeur qu'il avait imité grossièrement ma signature et m'avais notifiée en tant que co emprunteur. Je n'ai pour toutes ressources que les prestations familiales s'élevant à 925 euro par mois avec deux enfants a charge et un loyer mensuel de 500 euros sans

compter les charges courantes. Je ne peut donc reprendre le crédit à mon nom puisque je ne pourrai pas honorer les traites. L'organisme ayant fait signer une de réserve du dit véhicule à mon mari, je ne peut donc rien faire et cet organisme me menace de saisir le véhicule. Que dois je faire? Merci de bien vouloir m'aider, je suis perdue. Sincères salutations